



Les déchets en Bretagne : vers un cercle vertueux !

Comment jette-t-on en Bretagne ? Et comment moins jeter ?

Le nombre et la complexité de l'élaboration des produits augmentent, ils sont mis sur le marché avec une réflexion préalable insuffisante sur leur cycle de vie et notamment leur fin de vie. La durée de vie des produits peut même être diminuée (principe de l'obsolescence programmée), ce qui augmente les quantités de déchets à traiter. Si le premier levier de réduction des déchets est entre les mains des « metteurs sur le marché » dans l'élaboration de leurs produits, la responsabilité est toutefois partagée par tous, car chacun peut agir pour diminuer sa production de déchets.

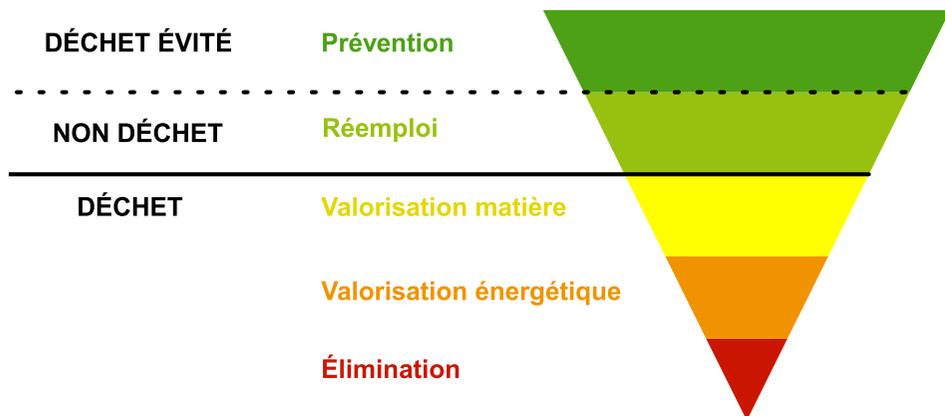
I Les déchets, un enjeu de poids

C'est avant tout en raison de leur quantité croissante et de leurs effets sur **l'environnement et la santé** que les déchets sont préoccupants. C'est pourquoi les actions en matière de réduction de la quantité, mais aussi de la nocivité des déchets sont primordiales. D'autres enjeux plus ciblés sont aussi au cœur du sujet : **la préservation des ressources** (tant en quantité qu'en qualité) ; **l'aménagement du territoire** (l'importance des choix de localisation des unités de traitement par rapport aux lieux de production, des modes et des distances de transport des déchets et les conséquences des modes d'urbanisation sur la production de déchets) ; **l'innovation sociale et l'amélioration des technologies** ; **les filières économiques** en développement pour la Bretagne ; **la gouvernance** (l'organisation du service public en lien avec les nombreux acteurs privés) ; **le gisement d'emplois**, en particulier dans l'insertion, et dont la plupart sont non délocalisables ; enfin, **la formation professionnelle qualifiante** à mettre en place pour consolider ces emplois.

La ligne directrice de ce travail du CESER est **le respect de ce qu'on appelle la « hiérarchie des déchets »** définie dans la directive cadre européenne de 2008 relative aux déchets :

- **Étape 1 : prévenir** la création des déchets ;
- **Étape 2 : préparer le réemploi et la réutilisation** (notion de « seconde vie ») ;
- **Étape 3 : recycler** donc séparer, trier au maximum et traiter les produits dans différentes filières adaptées (étape de « valorisation matière ») ;
- **Étape 4 : valoriser** énergétiquement sous plusieurs formes : gaz, chaleur, électricité ;
- **Étape 5 : éliminer** en dernier recours, par l'incinération et l'enfouissement.

I Les 5 étapes de la « hiérarchie des déchets »



Source : CESER de Bretagne, mars 2015

Cette pyramide inversée correspond à un objectif à atteindre en termes de quantités de déchets : le maximum de déchets évités grâce la prévention et le moins possible de déchets éliminés par incinération ou enfouissement.

Montrer les aspects positifs de la question des déchets est particulièrement important aux yeux du CESER. **La population** n'a plus guère l'occasion de réaliser qu'une bonne gestion des déchets est une condition de sa qualité de vie. Volet en apparence peu valorisant de **l'action des élus**,

ceux-ci peuvent pourtant se réapproprier la question des déchets par des entrées très diverses : santé-environnement, soutien aux recycleries, emplois d'insertion, éducation à l'environnement, communication, événements festifs et actions culturelles comme la réalisation d'œuvres d'art à partir de déchets... Mais aussi la promotion des nouveaux produits issus du recyclage qui font appel à autant de filières ancrées dans le territoire, et enfin, la création d'emplois non délocalisables.

I La gestion complexe des déchets

Le monde des déchets implique de nombreux acteurs, au-delà même de la gestion au sens strict. En effet, la question des déchets se pose aussi avant qu'ils ne soient produits... Ainsi les acteurs de la planification élaborent des plans de prévention et de gestion : **les Régions** sont chargées d'élaborer ces plans pour les déchets dangereux et **les Départements** pour les déchets non dangereux et ceux issus des chantiers du bâtiment et des travaux publics. **Les collectivités ou les syndicats intercommunaux** auxquels elles ont délégué cette compétence, sont chargés soit de la collecte, soit du traitement, soit de plusieurs opérations. Les collectivités font également de la prévention.

La Bretagne se caractérise par des particularités en termes de modes de gestion et de pratiques : l'existence d'un

observatoire régional dédié aux déchets, une coordination régionale des acteurs de la planification qui se renforce, une forte présence des acteurs de l'économie sociale et solidaire dans les filières de réemploi et de valorisation.

La plupart des questions spécifiques liées aux déchets en Bretagne provient prioritairement de **son caractère maritime** : les macro-déchets d'échouages, les difficultés de gestion des déchets des îles, les sédiments portuaires, les bateaux en fin de vie ou encore de nombreuses fusées de détresse. Ensuite, du fait d'un climat favorable, de son système agricole et agroalimentaire et de ses choix d'urbanisation, la Bretagne génère un important gisement de biodéchets, dont les déchets verts, en quantité plus importante que la moyenne nationale, les effluents animaux, les résidus de culture et les échouages d'algues vertes.

I La Bretagne, bonne élève, mais peut mieux faire

La Bretagne est **bien équipée en installations de traitement** et très bien pourvue en **déchèteries**. Une part importante de celles-ci devra faire face, à court terme, à une mutation qualitative. Les installations de stockage, anciennement appelées « décharges » y ont été massivement réhabilitées. Quant aux grands équipements, la recherche de complémentarités, de mutualisation est plus que jamais nécessaire.

Originalité régionale en lien avec le tri, **100 kg/hab/an de déchets supplémentaires par rapport à la moyenne nationale** sont collectés en déchèteries. Cela tient à la conjonction du volume des déchets verts, de la bonne répartition des déchèteries dans la région, sans oublier l'adhésion forte et ancienne des Bretons aux apports volontaires en déchèteries.

On constate une évolution notable de la valorisation avec la mise en place progressive de nouvelles filières dites « **REP** » (responsabilité élargie au producteur), par exemple la récente filière pour les produits électriques et électroniques en fin de vie, qui s'accompagne d'une baisse des quantités enfouies.

Les déchets issus du secteur agro-alimentaire, les déchets verts et les algues vertes constituent des matières fermentescibles dont le mélange constitue un gisement potentiellement exploitable pour produire de l'énergie (sous forme de chaleur et d'électricité). Néanmoins, les modèles économiques doivent encore évoluer pour être performants, notamment en ce qui concerne les réseaux de chaleur.

89 % des déchets résiduels produits sont traités en Bretagne, même s'il reste encore d'importantes quantités exportées. Compte tenu de l'absence d'installation de stockage des déchets dangereux en Bretagne, ceux-ci sont très majoritairement exportés.

Les incinérateurs et les centres de stockage continuent à générer des inquiétudes parmi la population, jusqu'au rejet des projets du type « not in my backyard » (NIMBY).

En conclusion de cet état des lieux globalement positif, la Bretagne dispose de **marges de progression**.

I Les préconisations du CESER pour mieux faire

En réponse à un sujet qui est l'affaire de tous, le CESER propose de nombreuses pistes dont les leviers sont entre les mains de plusieurs acteurs. Les préconisations les plus importantes concernent la prévention et le réemploi. Ensuite, de la collecte à l'élimination, de

nombreuses démarches se développent et sont, dans l'ensemble, identifiées dans les plans élaborés aux échelles départementales et régionales, ou encore expérimentées par des collectivités et des entreprises, foisonnantes dans ces domaines.



I Les principales préconisations du CESER aux acteurs des déchets

Des préconisations transversales

- Améliorer les connaissances et le partage des données relatives aux déchets.
- Faire respecter la hiérarchie des déchets, afin de garantir que des déchets qui auraient pu être évités ou valorisés en amont ne soient ni incinérés ni enfouis.
- Conforter dans l'enseignement secondaire et post-secondaire professionnel la promotion des métiers de l'économie du déchet.
- Cibler la communication sur les résultats positifs, les bonnes pratiques, mais aussi sur les avancées sociales et environnementales, au-delà des économies budgétaires réalisées.
- Prévoir pour tout nouvel équipement la capacité à expérimenter, tester et développer des process nouveaux.
- Donner à la Région un rôle de coordinateur des acteurs des déchets en capitalisant sur l'expérience des autres niveaux de collectivité.

Des préconisations pour chaque étape de la vie des déchets

- **Eduquer à la question des déchets, en lien avec les autres questions environnementales.**
- **Fixer un objectif quantitatif pour le réemploi.**
- **Intensifier le tri à la source pour améliorer la qualité des recyclats (up cycling).**
- **Recourir à l'utilisation de produits et matériaux recyclés et recyclables.**
- **Favoriser la valorisation énergétique sans provoquer une production de nouveaux déchets.**
- **Appliquer le principe de proximité pour limiter les transports de déchets et favoriser la valorisation de cette ressource localement.**

I Entrer dans le cercle vertueux

En conclusion, entrer dans l'économie circulaire à différentes échelles de territoires (**une économie circulaire territorialisée**), mais toujours en favorisant la proximité (une économie circulaire locale), permettrait de se placer davantage dans la prévention plutôt que dans la réparation des conséquences de nos productions de déchets. Nous pourrions évoluer de l'Homo detritus à l'Homo eco-circulus...

Rapporteurs

Philippe LE ROUX et Alain THOMAS

Contacts

Direction du CESER

direction.ceser@region-bretagne.fr

T. : 02 99 87 17 61

Juliette CRISTESCU

Juliette.cristescu@region-bretagne.fr



CESER

Conseil économique, social
et environnemental régional

www.ceser-bretagne.fr

Les études du CESER peuvent faire l'objet de présentations publiques sur simple demande.

7, rue du Général Guillaudot - CS 26 918 - 35 069 Rennes Cedex

T. : 02 99 87 18 75 - ceser@region-bretagne.fr - www.ceser-bretagne.fr